

Synthèse

La Corse enregistre le taux de pauvreté le plus élevé des régions. Les familles les plus touchées sont, comme au niveau national, les familles monoparentales et les jeunes, mais aussi spécifiquement en Corse, les personnes âgées. Cette pauvreté s'inscrit dans un marché du travail dégradé avec un taux de chômage de 10,9 % en moyenne annuelle en 2015 (le 4^e plus important de France métropolitaine). Les modes de garde des enfants de moins de 3 ans restent en retrait et le taux de retard à l'entrée en sixième est le plus élevé des régions métropolitaines. En matière de santé, les dispositifs d'aides complémentaires sont moins sollicités qu'au niveau national et l'offre d'accueil des personnes défavorisées encore en structuration. Le parc de logement social, particulièrement peu important apparaît de surcroît inadapté aux demandes insulaires. Pour autant, les expulsions locatives restent proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national et le recours au droit au logement opposable s'inscrit dans la moyenne.

Une forte pauvreté monétaire en Corse

La Corse enregistre le taux de pauvreté le plus élevé des régions métropolitaines françaises avec 20,4 % de la population vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 990 euros par mois en 2012. C'est aussi la région où la dispersion des revenus est la plus forte en raison de la faiblesse des revenus des personnes les plus modestes. Les familles les plus touchées par la pauvreté sont comme au niveau national les familles monoparentales (29,9 %), les jeunes (27,2 %) mais aussi spécifiquement en Corse les personnes âgées : le taux de pauvreté des ménages dont le référent a plus de 75 ans y est le double de la moyenne nationale (21,3 % contre 10,2 %), et il est supérieur de 7,5 points pour les 60-74 ans. Or, les familles monoparentales et les personnes de plus de 75 ans sont surreprésentées dans la région.

Ainsi, le minimum vieillesse est plus fréquent en Corse : il est versé à 10,8 % des personnes de plus de 65 ans contre 3,3 % en métropole. Et pour 26,8 % des allocataires de la Caf, les minima sociaux représentent plus des trois quarts des revenus. Cette pauvreté monétaire est plus accentuée en Haute-Corse, quel que soit le type de famille considéré.

Pour autant, et malgré une forte croissance des demandes en Corse-du-Sud, le nombre de dossiers de surendettement par habitant (241 pour 100 000 habitants) est largement

inférieur à la moyenne française et les dossiers jugés recevables y sont proportionnellement moins nombreux (82 % contre 88 %).

Dans un contexte de marché du travail insulaire dégradé

La pauvreté monétaire est fortement liée à l'emploi, notamment pour les personnes en âge de travailler. Or, dans la région, malgré une hausse importante de l'emploi salarié, le marché du travail s'est fortement dégradé depuis 2008. En effet, soumis à une forte augmentation de la population active (liée à la croissance de la population et des taux d'activité), la croissance de l'emploi ne suffit pas à absorber l'augmentation de la demande d'emploi.

Ainsi, la région est la 4^e pour le taux de chômage (10,9 % en moyenne annuelle en 2015) et la seule où le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes (+ 2 points). Elle se caractérise également par un chômage élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans (27,4 %, soit 4 points de plus qu'au niveau national).

Fin 2015, 22 560 demandeurs d'emploi (catégories A,B,C en données CVS) sont inscrits à Pôle emploi. Leur nombre a augmenté de moitié en cinq ans contre un tiers en France métropolitaine.

La faible part de chômeurs de longue durée (33 % de la demande d'emploi contre 45 % en France métropolitaine) est un indicateur plus favorable, mais il est lié au caractère touristique de l'économie dont la

saisonnalité se traduit sur le marché du travail par des ruptures plus fréquentes du cycle d'inscription au chômage.

Peu de mode de garde des enfants de moins de 3 ans et beaucoup de sorties scolaires précoces

Les situations de précarité et de pauvreté mettent parfois en danger les enfants, nécessitant alors le recours à des mesures d'aides sociales à l'enfance (accueil et suivi en dehors des familles). En Corse, les mesures d'aide sociale à l'enfance sont dans les moyennes nationales.

Par ailleurs, la capacité globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans est faible (30 places pour 100 enfants contre 55 en France métropolitaine). De même, les enfants de 2 ans sont moins souvent scolarisés dans la région (- 4 points).

Dans le secondaire, le taux de retard des élèves entrant en sixième est le plus élevé des régions de métropole même si l'écart avec la moyenne nationale tend à se résorber. La proportion de demi-pensionnaires reste très en retrait (un élève du secondaire sur deux contre deux sur trois au niveau national).

Bien que cela ne se traduise pas par des difficultés de lecture ou des situations d'illettrisme plus importantes, les sorties précoces du système scolaire sont plus nombreuses dans la région qu'en métropole. Ainsi en Corse, la part des pas ou peu diplômés parmi des jeunes de 20 à 24 ans est

très supérieure à la moyenne nationale (un jeune sur quatre contre un sur cinq).

Les dispositifs d'aide à la santé moins sollicités qu'au niveau national

Les mesures prises pour l'accès aux complémentaires santé limitent le renoncement aux soins pour les personnes en situation de fragilité. En Corse, malgré la pauvreté monétaire, la part des bénéficiaires de la CMU-C est inférieure à la moyenne nationale (5,5 % contre 7,2 %). Par contre, le nombre d'Aides à la complémentaire santé (ACS) pour 100 habitants lui est équivalent (1,6).

Parallèlement, la Corse ne dispose pas de l'ensemble des dispositifs d'accès aux soins pour les personnes défavorisées (lits halte soin santé, centres d'examen de santé ...) mais compte néanmoins deux permanences d'accès aux soins de santé qui, en accueillant quelques 500 personnes, complètent les dispositifs mis en place par les associations (Médecins du monde et Corse-Malte).

Un parc de logement social peu important et inadapté aux demandes

Avec seulement 10 % de logement social, la Corse détient le plus faible taux de

logements sociaux des régions métropolitaines. Parallèlement, les demandes sont particulièrement élevées au regard de la capacité du parc et du faible taux de rotation. De plus, l'offre de logement est inadaptée aux demandes actuelles qui se portent majoritairement sur des petits logements (T1 et T2) alors que le parc est composé principalement de logements plus grands (T4, T5 et plus).

Ainsi, la part des dépenses pour le logement des bénéficiaires d'une aide au logement est supérieure dans l'île (23,3 % du revenu contre 18,7 % en métropole) et la part des allocataires Caf vivant en HLM inférieure de moitié à la moyenne française.

En revanche, du fait d'un climat favorable, les ménages corses sont peu soumis à la vulnérabilité énergétique liée au logement. Ils déposent moins fréquemment des demandes liées à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement.

De même, les expulsions locatives sont deux fois moins fréquentes qu'en France métropolitaine (1,8 pour 1 000 ménages contre 4,2 pour 1 000). Cependant, les demandes de droit au logement opposable concernent 2,7 ménages sur 1 000, soit un taux proche de la moyenne française et ce

avec une forte disparité entre les départements. Les demandes, plus nombreuses en Corse-du-Sud, département particulièrement déficitaire en logement social, y sont moins souvent suivies de décisions favorables et aboutissent moins régulièrement à un relogement.

L'hébergement (urgence et logement adapté) qui offre 460 places, dont 290 en Corse-du-Sud, joue un rôle de sas vers le logement ordinaire. Cependant, le manque de logement social impacte le public accueilli à l'entrée de ces dispositifs comme ses possibilités de sortie. Ainsi, en Corse-du-Sud, les femmes seules avec leurs enfants dans l'attente d'un logement représentent la majorité du public accueilli en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale. En Haute-Corse, ce sont les hommes seuls qui y sont majoritaires. Les solutions de sortie vers des logements adaptés sont plus courantes en Haute-Corse alors que la moitié des solutions trouvées en Corse-du-Sud aboutissent à un relogement dans un logement ordinaire. ■